

DÉLÉGATION DE POUVOIRS FINANCIERS
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada

En vertu des articles 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et en tant que ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, j'autorise par la présente les titulaires des postes énumérés ci-après à exercer les responsabilités, tâches et fonctions liées aux charges imputées au Compte de l'assurance-emploi en vertu de l'alinéa 77(1)e) de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour couvrir ce qu'il en coûte à l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada pour administrer la *Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada*.

POSTE	ARTICLE 34 DE LA LGFP	ARTICLE 33 DE LA LGFP
Sous-ministre	COMPLET	-
Sous-ministre délégué principal/Chef de l'exploitation de Service Canada	COMPLET	-
Sous-ministre délégué	COMPLET	-
Sous-ministre adjoint principal/Sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des compétences et de l'emploi	COMPLET	-
Agent principal des finances	-	COMPLET
Contrôleur/Directeur général/Directeur, Direction générale de l'agent principal des finances	-	COMPLET
Gestionnaire/Chef d'équipe /Chef / Superviseur/Cadre/Conseiller/Analyste/ Agent/ Expert/ Spécialiste, Direction générale de l'agent principal des finances	-	COMPLET